# Tes droits & recours

Face au proprio, employeur, administration

Mis à jour le 2 septembre 2026

## INTRODUCTION : NE PLUS SUBIR, SAVOIR AGIR

Jusqu'à présent, ce guide t'a montré comment suivre les règles. Ce chapitre va t'apprendre comment faire en sorte que les autres les respectent aussi. En arrivant en France, poussé par la nécessité de t'intégrer et la peur de faire des vagues, ton premier réflexe sera souvent de baisser la tête et d'accepter des situations qui te semblent injustes. Un propriétaire qui tarde à rendre la caution, un employeur qui "oublie" de payer des heures, une administration qui reste silencieuse pendant des mois... Tu pourrais penser que c'est normal ou que, étant étranger, tu n'as pas le droit de te plaindre. C'est faux. La France est un État de droit, et la loi te protège, que tu sois français ou marocain. Connaître tes droits fondamentaux, ce n'est pas chercher le conflit ; c'est exiger le respect. Ce chapitre est ta boîte à outils pour ne plus subir, pour savoir quand et comment dire "non, ce n'est pas normal", et pour te défendre avec les bonnes méthodes et les bons interlocuteurs.

## FACE A SON PROPRIETAIRE : CAUTION, CHARGES ET REPARATIONS

La relation avec un propriétaire est le terrain de litiges le plus fréquent. Le cas le plus classique est celui du dépôt de garantie (la caution) non restitué. La loi est très claire : le propriétaire a un délai d'un mois pour te la rendre si l'état des lieux de sortie est conforme à celui d'entrée, et de deux mois s'il y a des dégradations. Si ce délai est dépassé, ne te contente pas d'attendre. La première étape est une relance polie par mail. Si cela ne suffit pas, il faut passer à la vitesse supérieure : la lettre de mise en demeure envoyée en recommandé avec accusé de réception. Ce courrier a une valeur juridique et fait courir des pénalités de retard au propriétaire. Si le blocage persiste, sache que tu peux saisir gratuitement la commission départementale de conciliation pour une médiation. En dernier recours, tu peux te tourner vers le juge des contentieux de la protection. Ces démarches peuvent sembler impressionnantes, mais elles sont souvent très efficaces. Un autre point de friction concerne les charges locatives. Tu paies chaque mois une "provision", mais une fois par an, le propriétaire doit te fournir un décompte détaillé des charges réelles. Tu es en droit d'exiger ce document et de vérifier les factures. Si on te facture des choses qui ne te concernent pas, tu as le droit de contester. De même, souviens-toi de la règle d'or des réparations : l'entretien courant (changer une ampoule, déboucher un évier) est à ta charge, mais les grosses réparations liées à la vétusté ou à un problème structurel (chaudière en

panne, fuite d'eau dans un mur) sont de la responsabilité du propriétaire. Ne te laisse jamais imposer une réparation qui ne t'incombe pas.

## FACE A SON EMPLOYEUR : SALAIRES, HORAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le monde du travail a aussi ses règles. La première, la plus importante de toutes, est de refuser catégoriquement le travail "au noir" (non déclaré). Accepter d'être payé "de la main à la main" sans contrat ni fiche de paie est une erreur monumentale. Tu n'auras aucune protection en cas d'accident, tu ne cotiseras pour rien (ni chômage, ni retraite), et surtout, tu mets en péril ton titre de séjour. Si l'administration découvre que tu travailles illégalement, elle peut considérer que tu as détourné l'objet de ton visa et refuser ton renouvellement. Si tu travailles légalement mais que ton salaire n'est pas versé à temps, la procédure est similaire à celle d'un litige locatif. Commence par une discussion calme, puis une relance écrite. Si rien ne bouge, la lettre de mise en demeure en recommandé est l'étape suivante. En dernier recours, il existe une juridiction spécialisée pour les conflits du travail : le Conseil de prud'hommes. Il est également crucial de connaître tes droits concernant les heures supplémentaires. Si ton employeur te demande de travailler au-delà de la durée prévue dans ton contrat, ces heures doivent être soit payées à un taux majoré, soit compensées par un temps de repos équivalent. Ne travaille jamais gratuitement.

## FACE A L'ADMINISTRATION : LE SILENCE DE LA PREFECTURE ET LE ROLE DU DEFENSEUR DES DROITS

Le silence de la préfecture est une source d'angoisse immense, comme l'ont vécu de nombreux étudiants avant toi. Il faut savoir que, si les délais sont souvent longs, ils ne sont pas infinis. Pour une demande de renouvellement de titre de séjour, par exemple, un silence de l'administration pendant plus de quatre mois est légalement considéré comme une "décision implicite de rejet". Cela peut paraître négatif, mais c'est en réalité une étape juridique qui t'ouvre le droit de faire un recours. Dans ces situations de blocage, ton meilleur allié est une institution gratuite et puissante : le Défenseur des Droits. Si tu estimes être victime d'une injustice ou d'un dysfonctionnement de la part d'un service public (préfecture, CAF, CROUS...) qui ne répond pas ou traite ton dossier de manière anormale, tu peux le saisir. La démarche se fait simplement en ligne sur leur site web. Tu devras exposer clairement ta situation et fournir les preuves de tes démarches (copies de mails, accusés de réception...). Le Défenseur des Droits peut alors intervenir en ton nom pour demander des explications à l'administration concernée et débloquer la situation. N'hésite jamais à utiliser ce recours ; il existe pour te protéger.